la cgt UGICT
La référence syndicale
INGÉS CADRES TECHS
TotalEnergies

TOTALENERGIES
UES AMONT-GLOBAL SERVICES-HOLDING

Janvier 2024

CSE INFO PAU JANVIER 2024

1. Page WAT RPS

La Direction annonce la création d'une page WAT sur les Risques PsychoSociaux, accessible depuis « mon site » et à priori bien visible de tous, juste au-dessus du menu de la cantine ! Espérons que les salariés trouvent ainsi enfin les référents RPS en premier plutôt que le comité d'éthique !

Cette page WAT centralise tout de manière claire : les acteurs de la prévention et de soutien psychologique, des supports de sensibilisation, de formation et des guides pour managers et salariés. Allez-y !

2. Marche de l'établissement

Incident « HiPo*» au laboratoire (* HiPo = fort potentiel de risque HSE) : pour la CGT, cet incident est lié à la perte de savoir-faire, au roulement des prestataires, au manque d'embauches. La CGT alerte sur la recrudescence du nombre d'incidents. La Direction dit avoir remonté cet incident en CoDir OneTech et qu'elle ne néglige pas ces signaux faibles. Dont acte. Mais ce sont les actes qu'ils nous faut et pas des paroles !

OT Experimental : La CGT demande où en est ce projet sur les labos One Tech ? Le CSTJF ne serait plus concerné, le PERL oui, à suivre… La CGT demande un point au prochain CSE.

Odeurs à Lacq : les élus du PERL questionnent la Direction sur ce qu'il se passe sur le bassin de Lacq et lui demandent d'être plus active dans la compréhension des odeurs ou pollution de la région, même si le PERL n'en est pas responsable.

Spécialistes: Jérôme Poncet, nouveau Directeur du site, est aussi Directeur « Compétences » à One Tech. La CGT en profite pour l'interpeller sur la politique des spécialistes de la compagnie et notamment sur les moyens humains et la nécessité de constituer des viviers de recrutement pour assurer le bon fonctionnement à long terme des filières de spécialistes/experts. La CGT demande aussi communication aux élus des études emploi de ces filières en lien avec la stratégie du Groupe.

JobPosting: la campagne continue. La CGT tient à rappeler que la recherche d'un poste est du travail et peut être source de stress pour le salarié qui est en arrêt ou en situation RPS. Un salarié en arrêt ne doit pas travailler et c'est donc aux TD de lui chercher un poste en cas d'arrêt longue durée. Et quand la CGT évoque des postes pourvus avant même qu'ils ne soient publiés et des salariés en manque d'explications lors d'une non-sélection, la Direction dit vouloir s'améliorer et fait même une grande auto-critique.

3. Bilan annuel vélo sur le site

La CGT demande où en est sa requête d'une formation HSE vélo pour tous. La Direction dit qu'elle a décidé de l'organiser en même temps que la campagne annuelle de sécurité routière

4. Règlement intérieur du site

La Direction ouvre une information-consultation sur le projet de modification du règlement intérieur: les élus devront rendre un avis sur cette mise à jour suite aux changements du code de conduite et de la Charte informatique (CR-GR-INF-002).

La CGT rappelle que le règlement intérieur de notre entreprise permet à la Direction de pouvoir engager des poursuites allant jusqu'au licenciement vis-à-vis du non respect de ce règlement par un salarié.

D'où l'importance de bien étudier ce règlement, surtout quand les termes du code de conduites et de la charte informatique sont flous et amènent à interprétation.

5. Comité d'éthique

La Direction ouvre une information-consultation sur la modification de la Règle Compagnie de recueil et traitement des signalements éthiques (CG-GR-ETH-001). Mais elle se prend les pieds dans le tapis avec la version présentée et celle en ligne sur la base Reflex. La CGT, vigilante, a levé le loup. A suivre aussi…

6. L'ancien Directeur OT/TL se connecte encore…

Vous êtes nombreux à nous interpeller sur le sujet. La Direction dit ne rien savoir à part qu'il n'est plus directeur de OT/TL.

La CGT déplore cette situation et le signal ambigu qui est envoyé aux salariés : une forme d'impunité des hauts managers en matière d'harcèlement sexuel et d'agissements sexistes ? Au moment où cette question est un débat de société, voilà comment elle est traitée chez TotalEnergies.

Tous Collabos ? Non !!

La Direction utilise à l'envie le terme de collaborateurs pour désigner les salariés de l'entreprise. Or, ce terme n'a aucune valeur juridique, et peut même englober prestataires, intérimaires et visiteurs. Alors si la Direction veut associer ces derniers à tout ce qu'elle propose aux salariés (intéressement/participation, frais fixe à la cantine, participation au team-building, formations,…), la CGT est entièrement pour !

Plus généralement, ce terme est substitué par les milieux RH (toutes entreprises confondues) pour faire disparaître la notion de salaire. Rappel :

Définition de Salarié :

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Définition de Collaborateur:

Le mot « collaborateur », en revanche, suggère un intérêt commun et une responsabilité conjointe avec la direction et les actionnaires de l'entreprise.
On ne peut être à la fois « collaborateur » et « subordonné ».